



# Coupes Province de Liège

## **But :**

Le but de ces compétitions est de permettre à tous les clubs, petits et grands, de se rencontrer et de convoiter la Coupe de la Province.

La participation gratuite à la Coupe est réservée aux seuls clubs de la F.B.F.P., issus de notre Province et est obligatoire pour tous les clubs alignant une ou plusieurs équipes au C.H.P.L. « Seniors ».

La Province de Liège met sur pied :

- Coupe Messieurs/Mixtes>>>Obligatoire si club participant CHPL du Vendredi
- Coupe Vétérans/Mixtes>>>Sur inscriptions Online pour le 31 août
- Coupe Dames>>>Sur inscriptions Online pour le 31 août
- Coupe Vétérans Dames>>>Sur inscriptions Online pour le 31 août

**Ces 4 compétitions donnent accès aux 1/8 de finales des Coupes Francophones**

## **Règlement :**

- I. Pour la coupe « Messieurs/Mixtes » :  
La participation est obligatoire pour les clubs participants au CHPL du vendredi.  
Pour la saison 2026-2027, **26 clubs** sont engagés.  
20 clubs participeront au 1<sup>er</sup> tour afin de compléter le tableau des 1/8 & ¼.  
Tirage qui se déroulera lors de la séance d'information de septembre 2026.  
Ce 1<sup>er</sup> tour se déroulera sur les terrains du 1<sup>er</sup> club tiré au sort.  
La date de ce tour de cadrage est fixée par le CEP.  
Les clubs éliminés au 1<sup>er</sup> tour sortiront de facto de la compétition.  
  
Pour les coupes « Vétérans/Mixtes », « Vétérans/Dames » et « Dames », si + de 16 clubs, même formule.  
Sinon, passage directement aux 1/8 ou au 1/4 de finale avec 1<sup>er</sup> tour éventuel.  
Si moins de 16 clubs, formation de poules de 3 possibles.
- II. Une équipe est composée de 5 joueurs et 1 joueuse et de 2 réserves (2 joueurs ou 2 joueuses ou 1 joueur et 1 joueuse) Voir règlement FBFP  
  
2 remplacements sont donc possibles entre chaque tour.  
En aucun cas un junior, un minime ou un cadet ne pourra remplacer une dame.
- III. L'équipe est placée sous la responsabilité d'un coach joueur ou non.
- IV. Le coach remplira la feuille de match et déposera toutes les licences à la table.  
Seuls les joueurs indiqués sur la feuille de match avant le début du premier tour, en tenue et en possession de leurs licences, pourront participer à la rencontre.

**F.B.F.P. - Province de Liège**  
Secrétariat province - rue du Vicinal, 13- 4041 Vottem - Tf : 0496/614594  
Email : [secretariat@petanqueprovinceliège.be](mailto:secretariat@petanqueprovinceliège.be) - Site : [www.petanqueprovinceliège.be](http://www.petanqueprovinceliège.be)  
Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

## **Déroulement de la compétition :**

### **Rencontre:**

- V. Les rencontres se disputeront aux dates fixées par le « Comité Exécutif de province », et ce dans les salles désignées par celui-ci, (si salle du club, le club local peut y participer).

Les salles seront désignées par tirage au sort, si 9 pistes min. et suivant tour cyclique, lors de la séance d'info de septembre.

Lors des journées éliminatoires, pas de droit d'exploitation.

Les 4 capitaines tirent au sort une ½ de terrains pour leur match respectif.

Le 1<sup>er</sup> club tiré, lors du tirage de septembre, est considéré comme visité, donc, remplit la feuille en 1<sup>er</sup>.

**Il n'y a pas d'administrateur provincial pour ces journées de 1/8 & de ¼.**

La date fixée pour la journée finale pourra cependant être modifiée en fonction du déroulement de la journée finale de la « Coupe fédérale » fixée par la F.B.F.P.

Les 6 joueurs alignés lors des tête-à-tête seront considérés comme joueurs effectifs.

- VI. Déroulement des rencontres :

|                       |   |                                             |
|-----------------------|---|---------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> tour  | : | 6 tête-à-tête (joueuses s'opposent)         |
| 2 <sup>ème</sup> tour | : | 3 Doublettes (doublettes mixtes s'opposent) |
| 3 <sup>ème</sup> tour | : | 2 Triplettes (triplettes mixtes s'opposent) |

- VII. Attribution des points :

|             |   |                        |
|-------------|---|------------------------|
| Tête-à-tête | : | 2 points/partie gagnée |
| Doublettes  | : | 3 points/partie gagnée |
| Triplettes  | : | 5 points/partie gagnée |

Soit un total possible de 31 points.

- VIII. Est déclaré vainqueur le club ayant le plus de points à l'issue des trois tours.

- IX. Lors des rencontres, les joueurs d'une équipe sont tenus de porter une tenue identique.

- X. Les rencontres se disputeront au minimum sur trois terrains.  
Le club accueillant la compétition ne pourra organiser aucun autre concours ou rencontre amicale le jour de la coupe.

- XI. Lors de rencontres se déroulant sur moins de six terrains, les matches en tête-à-tête se dérouleront sans interruption.

### **Feuille de match :**

- XII. Le coach de l'équipe « VISITEE » remplira toujours la feuille le premier.

- XIII. Une pause de 15 minutes sera octroyée entre chaque tour. Celle-ci débutera à

la fin de la dernière rencontre.

- XIV. A l'issue de chaque tour, durant les 15 minutes de pause, les capitaines établiront leur composition d'équipe pour le tour suivant.

**Calendrier, Tirage au sort & Résultats :**

- XV. La coupe se déroule entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars
- XVI. Les dates de match seront déterminées par le Comité Exécutif Provincial et seront publiées au plus tard le 01 septembre.  
Journée finale en décembre, Janvier ou février.
- XVII. Le tirage au sort est sous la seule responsabilité du C.E.P.
- XVIII. Le tirage au sort est intégral. Aucune protection ne sera accordée aux équipes évoluant en championnat national ou en championnat fédéral.
- XIX. Les 4 clubs tirés en 1<sup>er</sup> évolueront dans la 1<sup>ère</sup> salle désignée, et ainsi de suite.  
Si + de 16 clubs, un tour de cadrage sera organisé.  
Les perdants du 1<sup>er</sup> tour ne vont pas plus loin. (Voir Art.1)
- XX. Lors des 1/8 de finale, les ¼ suivront dans la foulée, avec pause pour midi.  
Les vainqueurs des 1/8 s'affronteront en ¼, idem pour les perdants qui eux, participeront à la Coupe B.  
A l'issue des ¼ (A&B), les clubs seront qualifiés pour la journée finale A & B
- XXI. Les demi-finalistes de la catégorie « A » devront participer à la Coupe Fédérale en respectant le règlement spécifique à cette dernière.

**Journée Finale A & B :**

- XXII. Journée finale A & B regroupant les 4 demi-finalistes de la catégorie A et les 4 demi-finalistes de la catégorie B, toujours désignées par le CEP lors d'une procédure d'adjudication.  
Les parties désignant la 3ème et 4ème place doivent se jouer.  
Dans un club disposant d'un minimum de 12 terrains de dimensions minimales de 2 x 10 mètres.
- Demi-finale le matin
  - Finales l'après-midi
- XXIII. Les journées éliminatoires et finales de la Coupe débutera à 9 heures précises avec un arrêt des parties de 12h30 à 13h30 (en fonction du déroulement de la journée) pour permettre aux joueurs de se restaurer.  
Les capitaines d'équipes devront se présenter au secrétariat de l'organisation entre 08h15 et 08h30 afin d'y effectuer le tirage des ½ finales.

- XXIV. Un arbitre sera désigné pour la journée finale et sera pris en charge par la Province.
- XXV. Le club organisateur de la journée finale prendra en charge les repas et boissons du bureau. Celui-ci étant constitué d'un administrateur au maximum et d'un arbitre.
- XXVI. Les équipes ayant remporté la Coupe et la Consolante de la Coupe recevront leur trophée lors de cette finale.
- XXVII. Un Droit d'Organisation de la journée finale de 75,00 € devra être réglé par le club organisateur à la trésorerie provinciale

### **Sanctions & Amendes :**

- XXVIII. Le club qui refuse de participer à la compétition en objet (Coupe seniors) s'expose aux sanctions suivantes :
- Une amende de 250,00 €
  - Une interdiction d'organisation de Tournoi Officiel et de Championnat de Province pour la saison d'été suivante.
- XXIX. En cas de forfait durant la compétition, le club forfait s'expose aux sanctions suivantes :
- Une amende de 250,00 € dont la moitié sera versée au club lésé.
  - Une interdiction d'organisation de Championnat de Province pour la saison d'été suivante.
- XXX. L'envoi de la feuille de match électronique ou photo de la feuille « papier » se fera au plus tard le jour du match à 22h00.  
Par photo via l'adresse mail suivante : coupe@petanqueprovincieliege.be

### **Divers :**

La compétition est placée sous la responsabilité du Comité Exécutif Provincial, et plus particulièrement sous la responsabilité du Président de province qui prendra notamment en charge :

- Les inscriptions
- Les tirages au sort
- Les résultats

Le Comité Exécutif Provincial est souverain pour trancher les éventuels litiges, recours ou tout autre point non prévu dans le présent règlement.

Ces recours seront introduits par écrit, signé par le capitaine de l'équipe, dans un délai de 7 jours à compter du jour de la rencontre.

Un Jury composé de 3 administrateurs Provinciaux gèrera les éventuels recours sans autre appel possible dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de ceux-ci.

Le règlement, les dates, les tirages au sort et les résultats seront publiés sur le site Internet de la province

(<https://www.petanqueprovincieliege.be>)

## **F.B.F.P - Province de Liège**

Secrétariat province - rue du Vicinal, 13 - 4041 Vottem - Tf : 0496/614594

Email : [secretariat@petanqueprovincieliege.be](mailto:secretariat@petanqueprovincieliege.be) - Site : [www.petanqueprovincieliege.be](http://www.petanqueprovincieliege.be)

Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB